

# 1.2- Avant de commencer

## 1.2.1- Avertissement

Nous assurons le bon fonctionnement de nos modules sur les environnements natifs de Dolibarr. Nous ne pouvons pas en garantir le bon fonctionnement suite à des modifications effectuées sur les fichiers du noyau de Dolibarr ou en cas d'utilisation d'autres modules additionnels.

Cette documentation s'appuie sur le module en version 2024.04 avec Dolibarr version 19. En cas d'utilisation d'autres versions ou selon le thème utilisé, vous pourrez constater des différences de fonctionnement ou d'affichage..

## 1.2.2-Pré-requis

Le module Commissions est compatible avec Dolibarr à partir de version 10.

Pour une utilisation sur des versions antérieures de Dolibarr, reportez-vous au module [Commissions\\_OLD](#).

## 1.2.3- Maintenance

L'achat du module vous donne droit à un an de maintenance corrective. Cette maintenance corrective n'inclut pas d'aide à l'utilisation ou de support utilisateur, mais seulement la correction des bogues, sous réserve de la bonne utilisation du module et dans le cadre de la compatibilité avec la version utilisée de Dolibarr.

## 1.2.4- Mises à jour

Les dernières versions de nos modules sont mises à disposition sur le [Dolistore](#) et sur notre [boutique en ligne](#).

L'accès aux mises à jour de nos modules est gratuit pendant 1 an à compter de la date d'achat.

**! Important ! Avant** tout changement de version de votre Dolibarr, assurez-vous que le module est officiellement compatible avec la version de Dolibarr que vous souhaitez l'installer.

Pour mettre à jour un module, téléchargez-le à nouveau sur le [Dolistore](#) ou sur notre [boutique en ligne](#) avec l'identifiant utilisé lors de l'achat initial. Nous rendons systématiquement disponibles en téléchargement sur le [Dolistore](#) ou sur notre [boutique en ligne](#) les dernières versions de nos

modules.

Dézippez les fichiers de la dernière version du module dans le répertoire custom de votre environnement et confirmez le remplacement de ceux déjà présents, ou bien utilisez la fonction de déploiement de module de votre Dolibarr dans **Accueil > Configuration > Modules/Applications** : onglet **Déployer un module externe**.

**Note** : Pour le bon déroulement d'une mise à jour, désactivez un module avant de lancer le remplacement de ses fichiers puis réactivez-le une fois la mise à jour terminée. Vérifiez enfin que de nouveaux paramètres ne soient pas nécessaires.

---

Revision #8

Created 2024-07-02 08:21:23 UTC by Mélina

Updated 2024-07-04 12:31:16 UTC by Agnès Rambaud